REPUBLIQUE TUNISIENNE
--*--
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
--*--
Direction Générale de la Coopération Internationale

Programme de Bourses du Gouvernement Allemand pour l'année universitaire 2017-2018

Bourses d'études dans les domaines des arts, de la musique et de l'architecture

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD » à la disposition des étudiants tunisiens les bourses suivantes pour l'année universitaire 2017/2018.

1) Bourses d'études dans le domaine de l'architecture

Ces bourses permettent aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat de l'Allemagne.

Ces bourses concernent les disciplines suivantes : architecture, architecture d'intérieur, conservation des monuments historiques, planification urbaine, planification régionale et architecture paysagère.

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de

De plus, les dossiers de candidature doivent être envoyés à la Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère avant **le 20 Septembre 2016** afin de les envoyer au DAAD à Bonn dans les délais.

2) Bourses d'études dans le domaine des beaux-arts

Ces bourses permettent aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat de l'Allemagne.

Ces bourses concernent les disciplines suivantes : les beaux-arts, le design, la communication visuelle et film

3) Bourses d'études dans le domaine des arts vivants

Ces bourses permettent aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat de l'Allemagne.

Ces bourses concernent la discipline des arts vivants

4) Bourses d'études dans le domaine de la musique

Ces bourses permettent aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat de l'Allemagne.

Ces bourses concernent la discipline de la musique

Pour plus d'informations sur les conditions d'admission, veuillez consulter le site web suivant : https://www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr/21411/index.html

Pour toute autre question veuillez contacter le **Bureau du DAAD à Tunis (Immeuble KOOLI, 14, rue du 18 janvier 1952, 5ème étage, Tunis-Centre Ville).**

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de

De plus, les dossiers de candidature doivent être envoyés à la Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère avant **le 20 Octobre 2016** afin de les envoyer au DAAD à Bonn dans les délais.